

**Compte-rendu du Conseil de l'ED Sciences du Végétal  
du 8 février 2021 en visioconférence**

Présents en visioconférence : M. Delarue, B. Alunni, T. Flutre, A. Gratiass-Weill, C. De Vitry, E. Jenczewski, M. Viaud, E. Verrier, O. Bouchabke, C. Raynaud, C. Lelandais, M. Cren-Reisdorf, R. Le Hir, S. Merlot, T. Rouxel, N. Delpierre, M. Fournier

Excusés : P. Meimoun, S. Nadot

Secrétaire de séance : M. Fournier

Début de la séance : 9h30.

- Auditions de 6 doctorants recrutés hors concours de l'ED
  - Mathilde GORSE
  - Valentin HURE
  - Mubarak MAHMUD
  - Dongdong XU
  - Jia-Chi KU
  - Chaoyan YIN
- Debriefing sur les auditions.

Il est toujours intéressant pour un doctorant de faire un effort de présentation de son parcours et de ses travaux devant le Conseil de l'ED. C'est un bon exercice.

- Modalités de l'oral du concours 2021.

La lettre de motivation demandée jusqu'à présent n'était pas assez pertinente. Le Conseil a adopté le modèle utilisé par l'ED ABIES qui guide le candidat et l'incite à se poser des questions sur le choix du laboratoire d'accueil et son projet professionnel.

Les critères de classement des candidats : 1/3 de la note pour le dossier et 2/3 pour l'audition.

Il faut trouver un équilibre entre les questions portant sur le M2 et le projet de thèse ainsi que les questions envers les candidats extérieurs et ceux ayant fait leur M2 dans le même laboratoire d'accueil.

Critères retenus : 2/3 de la note sur les questions M2 et 1/3 sur le projet lors de l'audition Une grille critériée sera remise aux membres du jury.

- Projets FRM (Fondation Recherche Médicale)

Nous avons reçu 4 dossiers pour cet appel à projets financés par la FRM. Nous devons en sélectionner deux. Le projet doit avoir des retombées sur le thème de la santé.

Dans le passé, il y avait peu de demandes, L'ED sollicitait les laboratoires pour qu'ils présentent un projet. Ce n'est plus le cas. Les projets seront soumis au vote du Conseil pour établir un classement. Les deux premiers seront envoyés à la FRM.

- Comités de suivi

Il est souhaitable de demander un pré-rapport de 2 pages avant le comité de suivi, ce qui obligerait le doctorant à anticiper sa réflexion depuis son début de thèse ou bien depuis son dernier comité de suivi.

Un rapport post-comité doit être rédigé obligatoirement par le doctorant. Il doit être ensuite validé par les membres du comité et déposé sur ADUM.

Ne pas oublier d'inviter un représentant de l'ED dans chaque comité de suivi.

L'ED fera un rappel de ces dispositions.

Fin séance : 12h30